

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Daniel LEHLEYDER, Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CRÉPIN, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Claude FAUCHER-NICOLAY, Annette HARZO, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Claude FAUCHER-NICOLAY a été élue secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2020 a été approuvé par le conseil.

Il n'y a aucunes questions diverses à rajouter à l'ordre du jour.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE**

Madame le Maire explique qu'en faisant la préparation du budget 2020, nous nous sommes aperçus d'un décalage entre les chiffres des restes à réaliser de la Trésorerie et ceux de la commune.

Il y a eu des modifications qui ont été faites au moment du dépôt des documents en trésorerie dont la mairie n'a pas été informée.

Madame le maire informe que les sommes ne sont pas majeures, mais il existe un décalage de 700€ environ donc ceci nous contraint de revoter le compte administratif 2019.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT, AFFECTATION DU RESULTAT ET VOTE DES 3 TAXES**

### ***Budget commune***

Madame le maire commence par faire un point sur l'état budgétaire de la commune, elle explique donc que d'une manière générale, la situation budgétaire est saine. Il n'y a pas de sujet d'inquiétude majeure sur nos finances communales.

Toutefois, il serait bien que notre commune puisse travailler avec plus de finesse afin de se donner plus de marges. Elle informe qu'une rencontre avec le directeur du budget du Conseil départemental a été faite pour s'informer sur les bonnes pratiques à avoir pour élaborer un budget. Suite à ce rendez-vous, il y a deux points qui me semblent particulièrement intéressant à retenir pour nos futurs travaux budgétaires.

- Un travail d'analyse des trois derniers Comptes administratifs sera engagé afin de « remettre au cordeau » nos dépenses.
- La mise en place d'une projection de nos investissements sur plusieurs années, à travers un « Plan Pluriannuel d'Investissement ».

Ces outils seront proposés pour la réalisation du budget 2021, cela permettra de mieux maîtriser nos dépenses et de mieux prévoir nos investissements.

Enfin, elle explique qu'il y avait une pratique usuelle de la commune de verser « des subventions d'équilibre » au budget de l'eau pour équilibrer les budgets. C'est une pratique courante qui n'appelle pas de remarques particulières.

Pour conclure elle explique être très attachée à notre capacité à construire un budget au service de nos priorités, et non des priorités faites en fonction du budget. Je crois que c'est une des clefs pour redonner du dynamisme à notre village et opérer de véritables choix.

Elle propose de passer à l'examen du budget général en rappelant que le conseil aura une capacité d'arbitrage sur un budget tronqué de 3 mois d'exercice, du au report de l'installation des conseils municipaux du fait de l'état d'urgence sanitaire.

Madame le maire commence par détailler les dépenses et les recettes de fonctionnement en retraçant toutes les opérations de dépenses liées la gestion courante de la Commune.

2019 : 617 298€ réalisés en dépenses pour 607 870 € de recettes.

Entre 2019 et 2020, la commune perd 10 000€ de recettes : principalement lié à la baisse de recette des taxe foncière et d'habitation en 2019 (5000€), de la DGF (1000€), subvention de 50% du transports scolaire (crise sanitaire), et baisse de la dotation de solidarité rurale (1000€).

2020 : je vous propose donc d'inscrire 607 148.04€ en dépenses et la même somme en recettes.

Les Dépenses de fonctionnement du budget général sont décomposées comme suit :

**225 730€ en charge à caractère général** : cette variation d'environ 6 000€ (219 733€ en 2019) est due à l'inscription d'une dépense d'honoraires pour les travaux de recensement des biens vacants et sans maître dans les coteaux dites « parcelles en parquet », dans la perspective de transférer leur entretien au PNR.

**207 800€ de charges de personnel** inchangé d'une année sur l'autre. Je vous informe qu'après en avoir échangé avec Jean Paul Veauquin, j'ai prolongé le contrat de travail de Sébastien Goyaux pour 18 mois supplémentaires.

**72 306€ en atténuation de produits.** L'atténuation de produits est une recette touchée par la commune qui doit être reversée en tout ou partie à un autre organisme. Le FNGIR (fond national de garantie individuelle de ressources) est un fond de compensation crée suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2009.

**10 185€ en dépenses imprévues.** Elle propose d'inscrire des reliquats de dépenses en imprévus ce qui permettra d'avoir une plus grande souplesse s'il y a le besoin de les dépenser.

**2 766€ en virement à la section d'investissement**

**12 100€ en opérations d'ordre entre section**

**70 860€ en autres charges de gestion courante.** Cette somme est en baisse de 44 816€ (115 676€) car nous ne versons pas de subvention au budget de l'eau cette année.

**5 400€ en charges financières** cette somme correspond à des remboursements d'emprunts de notre commune.

**Nos principales RECETTES proviennent pour :**

315 119€ en impôts et taxes

185 982€ en dotations et participations

64 500€ en produits de gestion courantes -loyers pour 59 500€

24 800€ en produits de services

15 446€ en excédent antérieur reporté.

Elle passe ensuite au détail des dépenses et des recettes et section d'investissement :

### Dépenses

Je vous propose d'inscrire 175 566€, cette somme correspond, en plus des dépenses courantes d'investissement (matériel de la commune) aux opérations suivantes :

- 26 000€ décidé par nos prédécesseurs pour l'achat d'une voiture électrique (en attente d'une subvention de 2 500€).
- Pour la rénovation du logement rue de l'Audience pour environ 20 000€, 7 000€ sont subventionnés par la DETR.
- 6100 € de rénovation du monument aux morts.
- 4000€ pour l'achat de panneaux de signalisation. Cette dépense correspond à un fort besoin de la commune : l'école n'est pas signalée, les panneaux fin de zone 30 sont apposés à l'entrée du village, la limitation de vitesse n'est plus évidente sur la route des crêtes...
- 3 000€ pour les extincteurs (notamment au gîte).

Les **recettes** d'investissement sont inscrites à hauteur de 175 566€ issues principalement de dotations (76 777€) et d'emprunt (70 000€).

Le budget 2020 de la commune est voté à l'unanimité

- **Budget eau**

Dépenses d'exploitation :

2020 : 146 122€

Ce sont principalement les charges à caractère général et notamment l'article 61523 qui augmente car il y a eu de nombreuses fuites d'eau sur la commune. Les factures arrivent avec parfois deux ans de décalage.

Recettes :

2020 : 146 122€. Elles proviennent principalement des factures d'eau.

En 2019, la commune avait versé afin d'équilibrer le budget une subvention exceptionnelle de 48 000€. Elle n'a pas été affectée puisque les dépenses d'exploitation étaient prévues à hauteur de 163 932€ et le réalisé correspond à 104 653€.

En Investissement :

Je vous propose d'inscrire 71 558€ de dépenses (principalement en dépenses imprévues) et 71 558€ en recettes.

Le budget 2020 de l'eau est voté à l'unanimité

- **Budget assainissement**

**Dépenses d'exploitation**

2020 : 92 713€

Cette hausse résulte principalement d'une augmentation des charges de gestion courante.

**Recettes**

Les recettes s'élèvent à 92 713€ elles proviennent principalement des redevances (78 000€).

## INVESTISSEMENT

Dépenses : je vous propose d'inscrire 223 077€ et les recettes correspondantes. Le budget d'assainissement dispose d'une marge de manœuvre importante et largement nécessaire au regard des travaux que nous engageons.

Monsieur Crépin demande s'il n'y aurait pas la possibilité de contracter une assurance concernant le problème de fuite récurrent de la commune.

1 - Affectation des résultats 2019 de chaque budget : votée à l'unanimité pour chaque budget.

2 - Vote du taux des trois taxes :

Madame le Maire présente le document détaillant les recettes provenant des impôts et propose de maintenir les taux votés en 2019 à savoir :

- taxe d'habitation : 16.13%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.76%
- taxe sur les propriétés non bâties : 50.55%

Cette délibération est votée à l'unanimité

## DELIBÉRATIONS :

- Indemnité des adjoints :

Madame le maire explique que suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de voter le taux pour les indemnités des adjoints, cet indice est basé sur la population totale à savoir 517 habitants, elle propose donc le taux de 10.7% de l'indice 1027 ce qui correspond à un montant mensuel brut de 416.16€.

Elle précise également que la loi n'oblige pas à voter l'indemnité du maire car celle-ci est de droit, toutefois dans un souci de transparence elle informe que les indemnités du maire s'élèvent à 1 567.43€ bruts mensuels. Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Redevance de tournage de films publicitaires :

Madame le maire explique que suite à plusieurs demandes de pouvoir utiliser le domaine public pour

des tournages de films, elle propose d'instaurer une redevance de tournage de films publicitaires à hauteur de 400€ par jour pour les tournages à titre commercial. Elle précise que les longs et courts métrages ainsi que les reportages ne seront pas soumis à cette redevance

Cette délibération est votée à l'unanimité

- Renouvellement des délégués pour la commission communale des impôts directs :

Suite aux dernières élections municipales, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée du maire qui est président et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants. La désignation des commissaires sera faite par le directeur départemental des finances publique donc le conseil doit délibérer sur 24 noms à lui proposer. En voici la liste :

<i>Civilité</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
Mr	Gaultier	Bernard
Mme	Florence	Cassou
Mr	Philippe	Chatton
Mr	Maxime	Crepin
Mr	Guy-Antoine	De La Rochefoucauld
Mme	Isabelle	De Montalivet
Mr	Didier	Desponds
Mlle	Lumena	Duluc
Mme	Fabienne	Dupond
Mme	Claude	Faucher-Nicolay
Mme	Stephanie	Flachet
Mr	Francois	Gaspard
Mr	Jacques	Griers
Mme	Patricia	Houdais
Mme	Nathalie	Jourdan Faisy
Mr	Jean-Michel	Kubler
Mr	Yves	Leers
Mr	Daniel	Lehleyder
Mr	Jun	Lu
Mr	Jean-Pierre	Maho
Mr	Fernand	Marie
Mr	Laurent	Nadiras
Mme	Anne-Marie	Quenneville
Mr	Pascal	Richard
Mr	Jean-Marie	Trouvé

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Tarifs des places de parking :

Madame le maire explique que pour s'aligner avec le tarif du grimpeur, les places de parking du grenier à sel doivent passer de 19€ à 20€ à compter du 1<sup>er</sup> août. Elle précise donc qu'il s'agit d'une augmentation de 1€ par mois et par place de parking.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Tarifs concessions de cimetières :

Madame le maire propose de reconduire à l'identique les tarifs des concessions de cimetières comme suit :

- 328€ pour les concessions perpétuelles
- 170€ pour les concessions de 30 ans
- 81€ pour les concessions de 15 ans

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Exonération exceptionnelle de droits de terrasse pour les commerces 2020 :

Madame le maire explique qu'au vue de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, elle propose à titre exceptionnel et uniquement pour l'année 2020 d'exonérer de droits de terrasses ce qui représente un effort de la commune de 2 000€

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Tarif de l'eau :

Madame le maire informe que les tarifs du prix du mètre cube d'eau n'ont pas augmenté entre 2010 et 2018. Elle souhaite dans le cadre d'une bonne gestion de notre budget de l'eau, augmenter légèrement les tarifs du mètre cube de l'eau, à savoir de 0,10ct € par mètre cube. Ceci pour l'ensemble des tranches comme suit :

- **1.30€ le tarif du M3 d'eau**
- **De 1001 M3 à 10000M3 à 0.99€**
- **Au-delà de 10000M3 à 0.98€**

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Participation communale aux cartes Imagine R :

Madame le maire explique que dans le cadre d'une politique envers les jeunes et afin de faciliter leur mobilité, elle propose que la commune participe à l'achat de leur carte imagine R, comme il est de coutume.

Celle-ci était de 50% du prix qui est de 350€ donc participation a hauteur de 175€. Cette aide est valable pour un an.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Institution du droit de préemption urbain :

Madame le maire rappelle que suite à l'approbation du PLU voté le 06 mars dernier, elle informe qu'il y a lieu d'instituer un droit de préemption urbain en zone urbanisée.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

A 18H50, arrivée de Monsieur Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD

- Logement de la poste :

Madame le maire explique que suite au départ de Monsieur Chevallier, le logement de la poste est demeuré vacant. Elle propose de le louer à Monsieur Archaimbault qui travaille à l'Igesa, la convention sera signée pour une durée de 1 an non reconductible et pour un loyer de 300€ à compter du 7 juillet. Nous souhaitons en effet ne pas lier pour une longue durée la commune à ce contrat car nous avons engagé une discussion avec la Poste dans le but de recentrer ce service en mairie.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Demande de subvention au conseil Départemental :

Madame le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal une délibération pour de la DETR avait été votée pour les travaux du monument aux morts, par la suite une demande de subvention a été faite au conseil départemental pour laquelle une délibération nous est demandée. Nous pourrions espérer une recette de 1400€ environ.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Demande de DSIL pour l'installation de stationnement vélos :

Madame le maire explique que suite à la commission départementale d'arbitrage sur la DETR à la Préfecture, elle a été informée que l'Etat devait déployer des moyens supplémentaires pour les collectivités territoriales. Pour le Val d'Oise le montant des crédits supplémentaires attendus pourrait s'élever à 18M€ à affecter à des projets « verts ». Elle pense qu'il serait souhaitable que la commune profite de cette opportunité pour déposer un nouveau dossier de demande de subvention.

Elle explique qu'au vu des délais très courts entre cette annonce et le conseil municipal, elle n'a pas eu le temps de préparer un projet chiffré. Néanmoins, elle demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention afin d'installer quelques stationnements vélos et la création d'un abri à vélo au gîte, sur proposition du Foyer rural qui en assure la gestion.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Modification des statuts du SIAA :

Madame le maire informe le conseil que nous avons reçu un courrier du syndicat d'assainissement autonome nous demandant de bien vouloir délibérer sur les modifications de leurs statuts.

La CA du Val Parisis, la CA de Roissy Portes de France et Vexin Val de Centre ont transféré la compétence eau et assainissement au syndicat intercommunal d'assainissement autonome. Ses statuts doivent donc être modifiés et soumis à une délibération de l'ensemble des communes membres.

Elle propose donc de ratifier cette modification des statuts.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Maire,  
Capucine Faivre



*(Handwritten signature and scribbles in black ink)*